

Association Ya Fouei présente :

C'est pas parceque... JE SUIS GROSSE que je suis un poids pour la société



Les discriminations liées à l'apparence physique, portent sur les caractéristiques visibles d'un individu. Souffrir d'obésité, être de trop grande taille, ou bien même avoir un visage disgracieux sont parfois de véritables obstacles à une embauche. Certains tentent de justifier ces discriminations par l'image à l'égard de la clientèle ou des collègues mais ceci n'est en rien une justification acceptable.

Les discriminations liées à l'apparence et ignorées ce type de discrimination a été mise en évidence notamment dans l'accès aux emplois.

Les discriminations liées à l'apparence, c'est aussi des discriminations liées à la santé. Elles peuvent être liées à une maladie chronique ou à un handicap.

YA FOUEI

C'est pas... Le Quiz

C'est pas parceque je suis grosse que je suis un poids pour la société

20 - Pour trouver le candidat idéal on doit toujours miser sur :

- son apparence
- ses compétences
- sa résistance

C'est pas juste quelques petits dessins contre des gros clichés

23 - Combien existe-t-il de critères de discrimination dans la loi française?

- 14 20 25

24- Qu'est-ce qu'un préjugé ?

.....

25 - Quelles sont les sanctions en cas de discrimination ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

21 - On m'a refusé un emploi parce que je suis obèse. Selon vous, est-ce une situation de discrimination ?

- Oui Non

22- Un employeur peut-il « exiger » une photo et demander des mensurations, taille ou poids déterminés pour exercer des fonctions d'accueil, de restauration ou de vente ?

- Oui Non

Association Ya Fouei présente :

C'est pas... Juste quelques petits dessins contre des gros clichés

Qu'est-ce qu'une discrimination ?
En droit, une discrimination est un traitement défavorable qui doit généralement remplir deux conditions cumulatives : être fondé sur un critère défini par la loi (sexes, âge, handicap...) ; ET résulter d'une situation visée par la loi (accès à un emploi, un service, un logement...)

Quels sont les critères définis par la loi ?
En 2012 le défendeur des droits reconnait 27 critères prohibés :
Age, Sexe, Origine, Appartenance ou non-appartenance, race ou appartenance à une ethnie, une nation ou une province quelconque, Origine de la santé, Handicap, Caractéristiques génétiques, Orientation sexuelle, Identité de genre, Orientation politique, Activités syndicales, Opinions philosophiques, Opinions ou opinions religieuses ou non-appartenance, anxiété ou appartenance à une religion déterminée, Statut de famille, Apparence physique, Sexe, Marque, Lieu de naissance, Lieu de résidence, Nationalité, Nationalité double, État de mariage, État de situation économique, Qualité et nombre des enfants, État de mariage qui frappe, Domicile, État de mariage.

Quelles sont les situations concernées ?
C'est la loi qui prévoit les situations où l'employeur ne peut pas discriminer avant ou après la sélection professionnelle. Ces situations concernent : L'accès à l'emploi, la carrière, la durée de la discrimination, le harcèlement, la rémunération, les avantages sociaux, L'accès aux biens et services privés (logement, crédit bancaire, l'accès aux biens et services publics (école, soins médicaux, services sociaux), L'accès à un logement de public (logement de social, appartements, logement social), L'accès à la protection sociale, L'accès à la formation professionnelle, L'accès à l'enseignement, à l'admission, à l'inscription, à l'admission, à l'admission, à l'admission.

Déconstruire nos préjugés
Nos opinions
Nous avons tous des préjugés, une manière simpliste et subjective d'envisager le monde. A priori rassurant, le roue conduit en réalité le plus souvent à des erreurs de jugement. En jugeant par avance et en trouvant une personne à la hauteur identifiée à l'avance nous nous évitons, en passe à côté de la personne.

Attention danger
En visant la simplification, les préjugés et stéréotypes réduisent, généralisent et dévalorisent souvent des réalités complexes. Nous nous basons sur des généralisations et des préjugés. Constatons, ils permettent de ne pas s'intégrer davantage. Lorsque l'on réalise qu'il s'agit de perceptions erronées et de préjugés, nous sommes à la recherche de nouvelles, leur influence (impact) devient négligeable.

Plus d'infos : <https://yafouei.fr>

YA FOUEI

C'est pas...



Le grand quiz sur les discriminations

extrait de l'exposition : «C'est pas»

ASSOCIATION YA FOUEI

Des outils pédagogiques originaux au service de l'égalité

Impliquée depuis plus de 20 ans dans différents champs d'interventions de l'éducation populaire et dans la vie sociale des quartiers, l'association Ya Fouei a à cœur de créer et développer des outils diversifiés pour promouvoir l'égalité.



N'hésitez pas à nous contacter par mail : ya.fouei@gmail.com

Visitez notre site : <https://yafouei.fr/>

Association Ya Fouéi présente

C'est pas parceque... JE SUIS JEUNE
que je suis forcément irresponsable !

Les attentes concernant l'âge des candidats donnent lieu à des situations absurdes :

On voudrait avoir quelqu'un avec 40 ans d'expérience, qui n'ait pas plus de 30 ans et qu'on pourrait payer comme s'il en avait 20 !

YA FOUËI

C'est pas... Le Quiz

C'est pas parceque je suis jeune que je suis forcément irresponsable

1 - A quel âge Louis Braille a-t-il inventé l'alphabet qui porte son nom ?

- 15 ans 25 ans 40 ans

2- Bien que cette pratique soit discrimi-

natoire, 20% des offres d'emplois analysées en France affichent encore un critère d'âge.

- Vrai Faux

3 - Un propriétaire refuse de louer son appartement à des moins de 25 ans sous prétexte « qu'ils ne bénéficient pas de situation stable ». Selon vous, est-ce une situation de discrimination ?

.....

.....

.....

C'est pas parceque je suis une femme que je suis forcément une bonne cuisinière

7 - En France en quelle année les femmes sont-elles devenues électrices et éligibles ?

- 1900 1937 1944

8 - Quelle est la différence moyenne de salaire entre les hommes et les femmes en France ?

- 5% 12% 24 %

9 - Depuis quelle année tous les garçons et les filles sont-ils assis sur les mêmes bancs des écoles publiques mixtes ?

- 1789 1945 1975

Association Ya Fouéi présente

C'est pas parceque... JE SUIS HANDICAPÉ
que je ne suis pas performant

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits des personnes handicapées pose le cadre de l'égal accès des personnes handicapées aux droits et libertés couverts à tous. Ce texte affirme l'égalité de traitement à l'égard des personnes handicapées, quel que soit le type de handicap, et la nécessité, par une approche inclusive, de garantir leur pleine participation à la vie sociale, culturelle, économique, etc. Même si des avancées peuvent être constatées, les discriminations impliquant une discrimination fondée sur le handicap et l'état de santé persistent également de manière à chercher à l'enlever à poursuivre. Les réclamations concernent principalement l'emploi et l'accessibilité.

YA FOUËI

C'est pas parceque je suis handicapé que je ne suis pas performant

4 - Selon l'INSEE, combien de personnes handicapées (personnes ayant un problème de santé depuis au moins 6 mois rencontrant des difficultés importantes dans leur vie quotidienne) vivent en France ?

- 1 million 5 millions 12 millions

5 - Sur l'ensemble de la population active handicapée française, combien sont des utilisateurs de fauteuil roulant ?

- Moins de 5% 30% 60%

6 - Où vivent la majorité des personnes handicapées dans le monde ?

- Dans les pays développés
 Dans des pays en voie de développement

Association Ya Fouéi présente

C'est pas parceque... JE SUIS UNE FEMME
que je suis forcément une bonne cuisinière

Selon l'article L. 1142-1 du code du travail, nul ne peut :

1° Mentionner de faire mentionner dans une offre d'emploi le sexe de la personne à laquelle est destinée l'offre ;

2° Refuser d'embaucher une personne, proposer une réduction de salaire ou refuser de renouveler le contrat de travail d'un salarié en considération de son sexe ou de la grossesse, toute période, notamment de congé de maternité, de congé de parentalité, de congé de protection professionnelle ou de mutation.

YA FOUËI

Association Ya Fouéi présente

C'est pas parceque... J'AI PLUS DE 50 ANS
que je suis forcément bon pour la poubelle

Les discriminations liées à l'âge peuvent concerner chacun d'entre nous, et remettre en cause l'accès aux droits dans de nombreux domaines comme l'emploi, le logement, la formation et la santé. Elles possèdent également le caractère d'être largement invisibles de nombreuses personnes qui elles sont souvent discriminées à l'âge.

Les « jeunes » et les « seniors » sont ciblés de manière ciblée et préjudiciable, sont les victimes de discriminations liées à l'âge. A titre d'exemple, les « jeunes » sont tour à tour perçus comme irresponsables et égoïstes, ou bien sûr et surtout, alors que les « seniors » sont souvent vus comme plus dynamiques et plus ouverts au changement et à l'innovation et à l'ajustement.

YA FOUËI

C'est pas parceque j'ai plus de 50 ans que je suis forcément bon pour la poubelle

10 - Comme appelle t'on la discrimination liée à l'âge ?

.....

.....

11- Un candidat âgé de 43 ans se voit refuser un poste de commercial. La DRH lui indique qu'elle préfère recruter une personne de moins de 35 ans, car elle a une équipe jeune. Peut-elle être poursuivie pour discrimination ?

- Oui Non

12- Un employeur a-t-il le droit de mentionner dans une offre d'emploi qu'il recherche une personne âgée de moins de 35 ans ?

- Oui
 Non

Association Ya Fouéi présente

C'est pas parceque... ON EST DES JEUNES DE BANLIEUE
qu'on va tous devenir footballeurs

Depuis 2014, le lieu de résidence est devenu le 20^{ème} critère de discrimination dans la législation française.

Ce motif peut désormais être invoqué pour poursuivre un employeur, un propriétaire ou toute autre personne dès lors qu'on s'estime victime de discrimination à cause de son lieu de domicile.

A ce titre, un jeune personne n'a pas le droit de bénéficier d'une procédure de recrutement ou d'accès à un stage ou une période de formation, ni ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une quelconque mesure de discrimination en raison de son lieu de résidence.

YA FOUËI

C'est pas parcequ'on est des jeunes de banlieue qu'on va tous devenir footballeurs

17 - Que veut réellement dire le mot « banlieue » ?

- Quartier où il est difficile de faire régner l'ordre
 Territoire qui entoure une ville-centre Zone sensible

18 - En France, quel % de la population vit en banlieue ?

- 15% 25% 36%

19 - On vous refuse un stage parce que vous résidez dans un quartier populaire.

Selon vous, est-ce une situation de discrimination ?

- Oui Non

Association Ya Fouéi présente

C'est pas parceque... JE SUIS UN IMMIGRÉ
que je suis un étranger

Les discriminations liées à l'origine ou au patronyme constituent souvent pour les individus concernés une réalité quotidienne, durable et genérale dans l'emploi, le logement ou l'accès aux biens et services.

Si les discriminations fondées sur l'origine ou le patronyme constituent souvent pour les individus concernés une réalité quotidienne, durable et genérale dans l'emploi, le logement ou l'accès aux biens et services.

Certaines personnes se trouvent au croisement de différentes formes de discrimination sont particulièrement exposées aux processus de stigmatisation et d'exclusion.

YA FOUËI

C'est pas parceque je suis un immigré que je suis un étranger

13- Un centre d'animation ne recrute pas un jeune animateur d'origine asiatique. Selon vous, est-ce une situation de discrimination ?

- Oui Non

14- La discrimination et le racisme, est-ce la même chose ?

- Oui Non

15- Un magasin ne recrute pas un candidat d'origine étrangère à cause de la clientèle. Selon vous, est-ce une situation de discrimination ?

- Oui Non

16- Les enfants des immigrés sont-ils eux-mêmes des immigrés ?

- Oui Non